

CANDIDATER : LES ÉTAPES CLÉS

Candidats PEIP et CPGE Saint-Denis Annonay



Le calendrier



→ DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE →

7 décembre 2026 au 24 janvier 2027

- 1 Création de votre espace de candidature sur :
<https://app.hub3e.com/landing-page/219/candidature>
- 2 Réception de vos identifiants
- 3 Dépôt de vos documents et renseignement de votre profil
- 4 Validation de la recevabilité de votre dossier



→ ADMISSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE →

25 au 28 janvier 2027

- 1 Passer un **test d'anglais en ligne**
- 2 Délibération du jury sur votre admissibilité pédagogique*

* Seuls les candidats admissibles à l'issue de cette étape poursuivent sur les étapes suivantes.

→ ADMISSIBILITÉ À LA FORMATION CHOISIE →

8 au 12 février 2027

- 1 Passer un **entretien de motivation** en ligne
- 2 Délibération du jury sur votre admissibilité à la formation*
* Votre admission est définitive sous réserve de l'obtention de votre BAC + 2.

→ ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- 1 **Accompagnement de l'Itii 2 Savoies** : ouverture de l'accès à notre Jobboard, transmission d'offres de mission de nos entreprises partenaires qui recrutent, mentorat et coaching
- 2 Validation de votre mission en entreprise par notre équipe
- 3 Signature d'un engagement de recrutement de l'entreprise
Les places sont réservées par ordre d'arrivée de ce document et dans la limite des places disponibles dans la promotion.
- 4 **Signature de votre contrat d'apprentissage**

Nous retrouver

Portes ouvertes :

30 janvier 2027

sur les campus de Polytech Annecy-Chambéry

Contact :

IDU / SEA : Corinne SOULLARD

BAT / MECA : Gaëlle BOIVIN

04 50 09 65 06

candidatureitii@poleformation74.com

+ D'INFOS

Télécharger nos plaquettes de formation sur notre site www.itii-2savoies.com

- Ingénieur Mécanique Mécatronique Matériaux Composites (MECA)
- Ingénieur Bâtiment Écoconstruction Énergie (BAT)
- Ingénieur Informatique Données Usages (IDU)*
- Ingénieur Systèmes Embarqués Automatisation Capteurs (SEA)*



**Ouverture prévue septembre 2026 sous réserve d'accréditation par la Commission des titres d'ingénieur*